

Avis public d'élection

Municipalité

UPTON

Scrutin du

2017 | 11 | 05
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Upton

Municipalité

par madame Cynthia Bossé, que :

Président d'élection

- le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : maire, conseiller poste n° 1, conseiller poste n° 2, conseiller poste n° 3, conseiller poste n° 4, conseiller poste n° 5 et conseiller poste n° 6
- toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du

2017 | 09 | 26
année mois jour

au

2017 | 10 | 06
année mois jour

JOURS	HEURES :	De :	à :	De :	à :
<u>mardi 26 sept. 2017</u>		<u>8 h 30</u>	<u>12 h</u>	<u>13 h</u>	<u>16 h 30</u>
<u>mercredi 27 sept. 2017</u>		<u>8 h 30</u>	<u>12 h</u>	<u>13 h</u>	<u>16 h 30</u>
<u>lundi 2 oct. 2017</u>		<u>8 h 30</u>	<u>12 h</u>	<u>13 h</u>	<u>16 h 30</u>
<u>mercredi 4 oct. 2017</u>		<u>8 h 30</u>	<u>12 h</u>	<u>13 h</u>	<u>16 h 30</u>
<u>jeudi 5 oct. 2017</u>		<u>13 h</u>	<u>19 h 30</u>		



horaires variables

À NOTER – Le vendredi 2017 | 10 | 06 **le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

année mois jour

- si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2017 | 11 | 05
année mois jour

**de 10 h
à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le :

2017 | 10 | 29
année mois jour

**de 12 h
à 20 h**

- j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : madame Sylvia Ouellette
- j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : _____

- vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection	Adjoint
810, rue Lanoie	
Upton (Québec) J0H 2E0	
450 549 5611 Ind. rég. Numéro de téléphone	 Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à


Upton
Municipalité
Président d'élection

, le

2017 | 09 | 21
année mois jour

SM-1 (09-06)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 99